



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT POUR 2020**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoyant notamment que la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) soit saisie à chaque transfert ou dé-transfert de charges afin qu'elle détermine les conséquences financières entre les communes et l'intercommunalité.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 30 janvier 2020 procédant à la notification des attributions de compensation provisoires (AC) aux communes pour 2020 ;

Considérant le rapport de CLECT du 27 novembre 2020.

Les récents travaux conduits sur 2020 par la CLECT doivent être pris en compte dans les AC définitives de l'année.

Il y a également lieu d'intégrer les impacts liés à la reconduction du pacte financier et fiscal en 2020, qui procède notamment à une répartition dérogatoire libre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) avec pour corollaire une minoration des AC à reverser aux communes.

C'est pourquoi, il convient de corriger les AC et les ACi (Attributions de Compensation d'Investissement) provisoires, et ainsi notifier les AC et ACi définitives aux communes.

Les montants des AC de fonctionnement (en euros) se présentent ainsi comme suit :

COMMUNES	AC 2020 à verser par l'EPCI
ARCONSAT	2 948
AUBUSSON	26 381
CELLES SUR DUROLLE	400 804
CHABRELOCHE	63 804
CHARNAT	9 645
CHATELDON	88 210
COURPIERE	720 326
DORAT	128 525
ESCOUTOUX	156 823
LACHAUX	19 269
LA MONNERIE LE MONTEL	540 751
NERONDE SUR DORE	11 682
NOALHAT	14 531
OLMET	8 295
PALLADUC	230 355
PASLIERES	110 118
PUY-GUILLAUME	1 304 157
RIS	62 227
SAINT FLOUR L'ETANG	56 893
SAINT REMY SUR DUROLLE	536 256
SAUVIAT	54 827
SERMENTIZON	14 178
THIERS	5 056 200
VISCOMTAT	20 982
VOLLORE MONTAGNE	16 834
VOLLORE VILLE	17 793
TOTAL	9 672 814

COMMUNES	AC 2020 à percevoir par l'EPCI
AUGEROLLES	24 034
LA RENAUDIE	8 835
SAINT VICTOR MONTVIANEX	8 241
SAINTE AGATHE	532
TOTAL	41 642

Les montant des AC d'investissement (ACI) se présentent comme suit :

COMMUNES	ACI 2020 à verser par l'EPCI
AUGEROLLES	21 378
COURPIERE	105 717
SERMENTIZON	4 572
VOLLORE VILLE	11 034
SAINT FLOUR	4 790
TOTAL	147 491

COMMUNES	ACI 2020 à percevoir par l'EPCI
THIERS (politique de la ville)	17 000

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les attributions de compensation ainsi fixées,
- **Autorise** leur versement et/ou leur perception dans les conditions prévues.

TOTAL VOTANTS : 52 Conseillers présents : 47 Représentés : 5 Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 46 Pour : 46 Contre :

Abstentions : 6

C. SAMSON – P CAYRE – C. MAZELLIER – M. OULABBI – A. MESSAN – J-M LAVEST

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20201217-20201217_11-DE
Regu le 24/12/2020